

Support discussions « Complexité territoriale » : PPT Negrutiu

Ressources et santé inclusive (planétaire) - cadre, matrice.

- doctrine, principes, valeurs ; Réf. Acunzo et al, LPH 2018.
- v. aussi Charte de la Havane, 2018 FCD – ressources naturelles, régimes dérogatoires dans le commerce pour favoriser un développement équitable entre pays et assurer un régime juridique particulier pour les produits de base / besoins fondamentaux des populations.

Conditions, préalables pour penser cohérence, simultanéité et synergie des diversités territoriales.
Les ressources - Existent par les projets de territoires.

A. Territoires

Territoires et santé inclusive (vulnérabilité des personnes, des sociétés, des écosystèmes).

Le territoire comme support physique et objet de développement par une organisation particulière de la gestion des ressources (histoire, culture, patrimoine).

Des espaces-ressources, des sociétés locales agissantes, des institutions qui régulent.

La **régulation sociale du territoire**, en tant que construction politique et économique, avec objectif de

- reproduire le capital naturel et attribuer des valeurs aux différentes ressources
 - atteindre l'efficacité économique et l'équité sociale
- par le jeu des transactions sociales.

Processus au service de l'intérêt général, permettant l'appropriation des communs, la cristallisation d'une appartenance / identité par les spécificités et contraintes du territoire, conflits et trade-offs compris.

Système contractuel avec éléments structurants des capacités / capacités territoriales pour le développement (pratiques territoriales, postures collectives de gestion des connaissances / savoirs, infrastructures ...).

Produire le **Projet de territoire** sur base de ressources activables, programmables, réalisables.
Une vision local-global par articulation des différentes échelles / différentes acceptions de territoires. Les outils de la transversalité.

Aménagement territorial et santé inclusive

Loi 27/01/2014 (modernisation de l'activité publique territoriale et affirmation des métropoles).

ComCom, SCoT ? Qualité des sols et foncier.

PETR : pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

ANPP : association nationale des pôles et des pays.

Systèmes d'évaluation et évolution du projet territoire (les instruments numériques et juridiques).

B. Risques et ruptures sociales

Systèmes d'organisation conflictuelle : sociétés (ensemble de capitaux) - nature (capital naturel).

- (dis)continuités contrastées entre systèmes géo-spatiaux humains / naturels.
- vulnérabilité différenciée des personnes, sociétés, écosystèmes.

Sociétés : déterminants politiques et asymétries de pouvoir. $P = (a+b+c)$.

A l'origine de formes d'exclusion.

Feedbacks et évaluation des risques (instruments d'évaluation).

C. La PAC – objectif la PAAC

1. Vision de la politique agricole :

- élargie aux questions de santé, emploi, climat, environnement, développement local-rural, solidarité internationale ;
- approche intégrée de la PAC, conciliant objectifs de durabilité agricole, justice et cohérence interne.

Atteindre souveraineté, autonomie et qualité alimentaires dans l'UE.

2. Inverser la logique des mécanismes PAC pour minimiser les perturbations de marché, pratiquer la préférence communautaire (la plus value européenne) et révision du droit EU de la concurrence.

- Revoir la notion de concurrence, éliminer l'outil de compétitivité par une articulation des particularités / spécificités territoriales avec comme objectif l'efficacité des ressources, les critères de santé inclusive (ajustement des ressources / besoins,
- Remplacer les aides PAC par des revenus rémunérant les missions agro-rurales / multifonctionnalité des activités agricoles.

3. Obligation d'évaluation indépendante des dispositifs de la PAC.